

Commune de  
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 11/2017

**Préavis pour la réfection du  
mur de soutènement N°129 à  
Morcles**

Lavey, le 10 mai 2017

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la réfection du mur de soutènement N°129 à Morcles.

## **Contexte de la RC 711 (Route de Morcles)**

Le service des routes a initié, en 2008, une démarche multicritère permettant de contrôler le niveau de sécurité des ouvrages de soutènement et d'identifier ainsi les ouvrages à risque. La RC 711 (Route de Morcles) a été le premier tronçon étudié compte tenu de sa situation géographique et de l'état de ses structures. Ce tronçon est composé de cent trente murs de soutènement qui soutiennent l'étroite chaussée qui serpente sur le flanc de la montagne sur près de 10 km et les quelque 700 m de dénivellation qui séparent la plaine du village de Morcles. Chaque ouvrage a été classé dans une des trois classes à risques définies comme suit :

- Classe de risque III** : Risque Fort, intervention de renforcement à planifier à court terme ;
- Classe de risque II** : Risque Moyen, intervention de renforcement à planifier à moyen terme ;
- Classe de risque I** : Risque Faible, aucune intervention n'est planifiée, une surveillance doit néanmoins être mise en place.

Différentes analyses effectuées en 2012 ont confirmé la nécessité d'une intervention, à moyen et court terme, sur 28 ouvrages de ce tronçon.

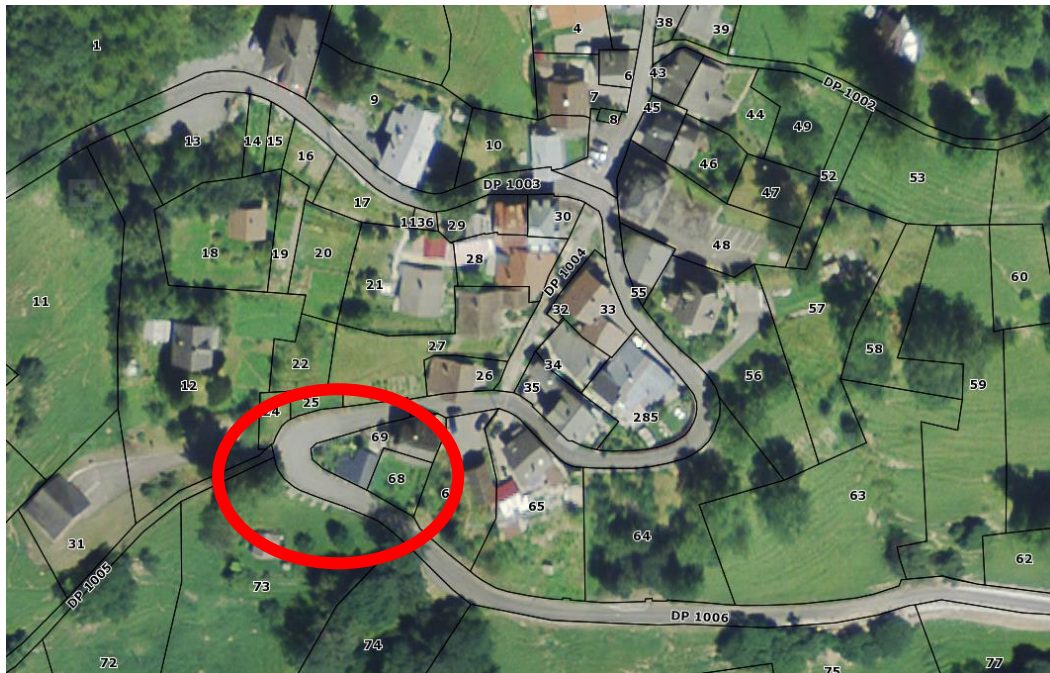
En date du 14 novembre 2012 un décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de Fr. 2'982'000.- pour financer l'assainissement et le renforcement des murs de soutènement de la RC 711 à Lavey-Morcles a été validé.

Les travaux ont été planifiés comme suit :

- En 2013 pour un montant de Fr. 994'587.-
- En 2014 pour un montant de Fr. 917'641.-
- En 2015 pour un montant de Fr. 1'069'772.-

## **Contexte du mur de soutènement N°129 à Morcles**

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous a dernièrement informés que le mur de soutènement N°129 à Morcles était classé en risque III (risque fort). Ce mur se situe sur le domaine public communal. Il est par conséquent du ressort de la Commune d'effectuer les travaux de réfection. La DGMR projette de continuer la réfection d'autres ouvrages avant le village de Morcles conformément à un appel d'offres paru en avril dernier. C'est pourquoi la Municipalité souhaite saisir l'opportunité d'effectuer les travaux en parallèle avec le Canton, afin de bénéficier de leur expérience et de leur réseau d'entreprises. Elle a par ailleurs mandaté, sur conseil de la DGMR, le bureau d'ingénieur Giacomini et Jolliet Ingénieurs SA pour réaliser un dossier d'appel d'offres et évaluer les travaux.



(emplacement du mur N°129)

### Incidences en cas de report des travaux

A ce jour, l'état de dégradation du mur de soutènement N°129 peut conduire à un effondrement local, ce qui, en sus de coûts très importants, d'une part condamnerait tout accès routier entre Lavey et Morcles et d'autre part, mettrait en danger la sécurité des usagers. Un report de ces travaux entraînerait une aggravation de l'état de cette infrastructure, avec pour conséquence une augmentation des coûts de renforcement et d'assainissement.

### **Coûts**

Une estimation des coûts et un dossier d'appel d'offres ont été réalisés par le bureau d'ingénieur Giacomini et Jolliet Ingénieurs SA à la demande de la Municipalité :

Type de travaux	Coûts estimés
Travaux en régie	Fr. 10'800.-
Installation de chantier	Fr. 18'630.-
Remise en état et protection de maçonnerie de pierre	Fr. 6'323.-
Tirants d'ancrage et parois clouées	Fr. 84'740.-
Divers et imprévus	Fr. 4'507.-
<b>Total (TVA incluse)</b>	<b>Fr. 125'000.-</b>

En règle générale, une subvention cantonale d'environ 30% est octroyée pour ce genre de travaux. La Municipalité a entrepris des démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

## Synthèse

Total des travaux : Fr. 125'000.-  
Financement : Prélèvement aux liquidités  
Imputation : Investissements compte n° 43.5010.4, Bilan compte n° 9141.09  
Amortissement : Amortissement sur 10 ans à la fin des travaux, par le compte n° 43.3311.2

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 11/2017 du 10 mai 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- d'octroyer à la Municipalité le crédit pour la réfection du mur de soutènement N°129 à Morcles.

**Adopté en séance de la Municipalité le 15 mai 2017**

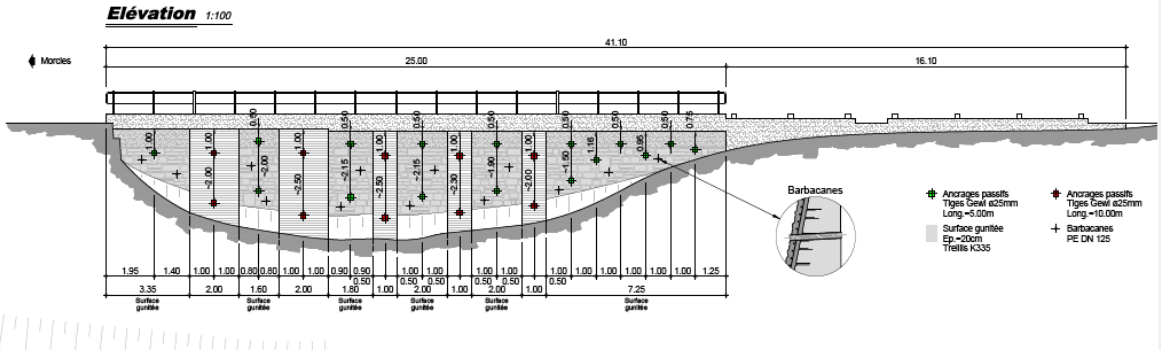
AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Yvan Ponnaz Mentor Citaku



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LAVEY-MORCLES' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTE ET PATRIE'. The seal is surrounded by a decorative border.

Annexe :





**Coupe type 1:100**

